

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 16 (1908)

Heft: 7

Artikel: Hygiène scolaire : un vestiaire hygiénique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Croix-Rouge, sur demande de ceux-ci au Comité International. Tout spécialement intéressants aussi, pour les sections de la Croix-Rouge, sont les concours de l'impératrice Maria-Féodorowna qui ont lieu tous les cinq ans à l'occasion des conférences internationales de la Croix-Rouge et pour lesquelles une somme de 50,000 francs est distribuée chaque fois pour les meilleurs inventions destinées à secourir les blessés sur les champs de bataille.

Le premier concours a eu lieu l'année dernière à Londres. Comme vous le savez, le brancard pliant suisse de M. Weber y a obtenu une mention honorable. Je voudrais recommander chaudement aux sections de la Croix-Rouge suisse d'étudier pour de prochains concours, soit les articles de secours indiqués au programme élaboré à Londres, soit, par exemple, une ambulance de montagne, ou les moyens de transport en montagne. Nous sommes riches dans nos colonnes sanitaires suisses en expériences dans ce domaine et il serait à souhaiter que la Suisse fut représentée aux prochains concours, plus complètement qu'elle ne l'a été à Londres.

Encore une suggestion dans un autre domaine: n'appartiendrait-il pas à la Croix-Rouge de la Suisse de marquer le pas sur les autres Etats signataires de la Convention de Genève en amorçant une loi suisse sur la protection du nom et du signe de la Croix-Rouge, ainsi que

la nouvelle convention 1906 en fait l'obligation pour les signataires? Les termes de la Convention indiquent un délai de cinq ans pour la réalisation de cette décision; il n'en reste déjà plus que trois!

Un mot en terminant, sur le comité que je représente ici: nous avons entendu exprimer parfois l'étonnement ou le regret que le Comité International se tienne éloigné en apparence, des intérêts nationaux de notre Croix-Rouge suisse. Cette opinion résulte d'une appréciation incomplète des compétences de ce comité. En restant dans une stricte réserve en ce qui concerne le ménage intérieur des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité International estime être nettement dans son rôle qui est de servir de trait d'union, de centre de ralliement aux Croix-Rouges nationales. Il tient avant tout à respecter scrupuleusement la liberté d'action et à ne pas s'immiscer dans les questions d'ordre intérieur des sociétés nationales.

Ai-je besoin d'ajouter que cette réserve que s'impose le Comité international ne saurait modifier en rien l'intérêt très spécial que chacun de ses membres porte à notre Croix-Rouge, dont le développement leur tient tout spécialement à cœur.

Les membres du Comité International sont trop bons Genevois pour ne pas être bons Suisses, et, de leur part, je viens vous dire un chaleureux « vivat » à la Société de la Croix-Rouge suisse.

Hygiène scolaire

Un vestiaire hygiénique

Le concierge d'un des collèges de Neuchâtel, qui est aussi un samaritain zélé, et qui, de ce fait, est devenu quelque peu soucieux de l'hygiène des collégiens dont il s'occupe, a imaginé un vestiaire fermé simple et pratique.

De la forme d'une large armoire dont les portes sont des stores en bois, ce vestiaire est ventilé par le bas et le haut, comme on peut le voir dans la fig. 1.

Le meuble dont la profondeur ne dépasse pas 40 centimètres s'ouvre comme

les stores d'une fenêtre, mais il faut une clef pour commander les portes. Les élèves, en arrivant, y placent manteaux, casquettes, parapluies et chaussures de rechange. Des

La combinaison ingénieuse et le maniement très simple de ce vestiaire qui met les effets des collégiens à l'abri du vol, fait honneur à son inventeur, M.

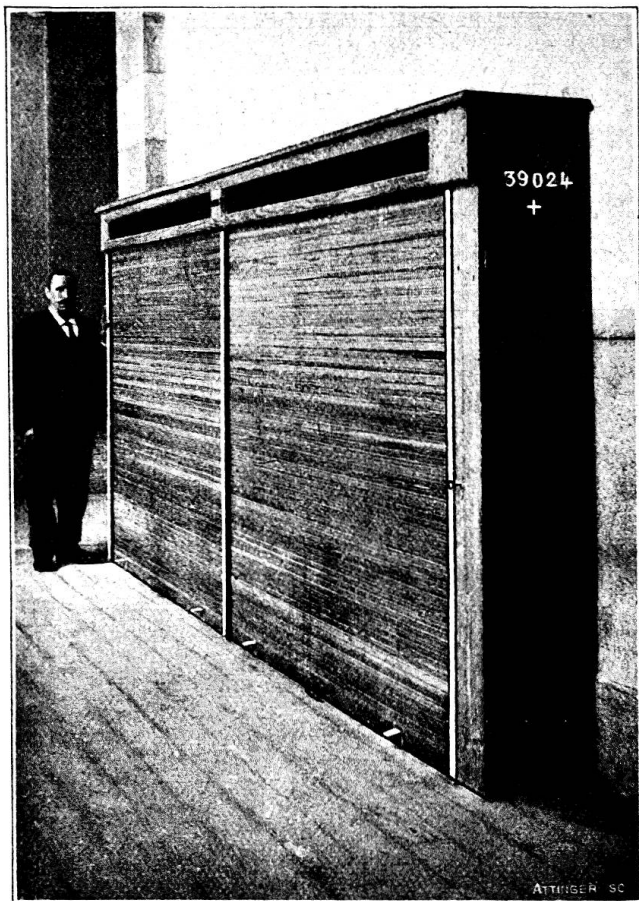


Fig. 1. Vestiaire hygiénique pour écoles publiques.

tuyaux branchés simplement sur l'appareil de chauffage central du bâtiment longent les parois intérieures et permettent ainsi le séchage rapide et complet de tous les objets qui y ont été déposés.

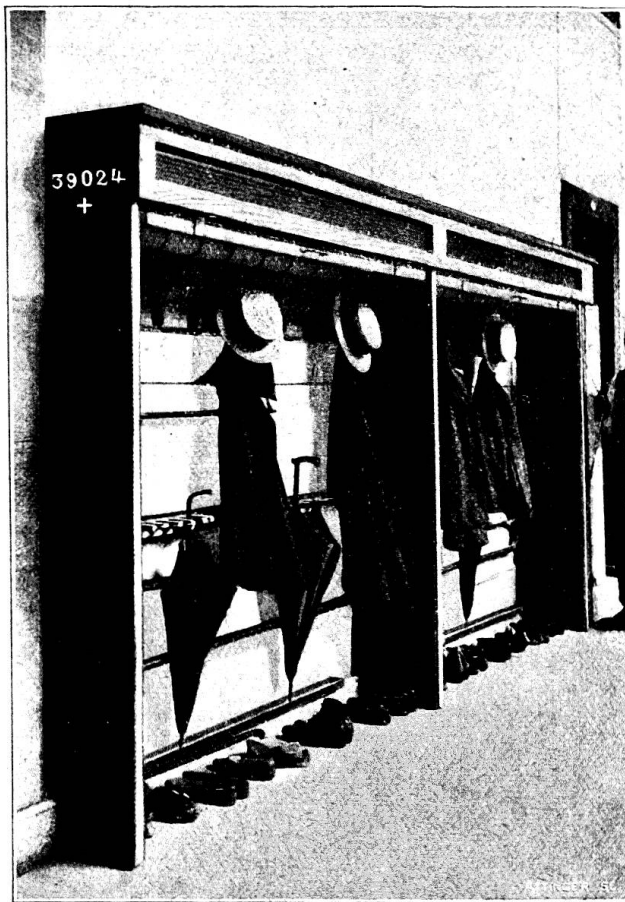


Fig. 2. Intérieur du vestiaire de M. Ed. Petitpierre.

Ed. Petitpierre, aussi espérons-nous que l'appareil reproduit ici sera bientôt vulgarisé et trouvera sa place dans tous nos établissements d'instruction.

D^r Mⁱ.

Correspondance

Monsieur le rédacteur

de La Croix-Rouge suisse, Neuchâtel.

Cher Monsieur,

Vous publiez dans votre précédent numéro ma lettre relative à la position réciproque des Sociétés de samaritains et de la Croix-Rouge, et vous faites suivre ladite publication de vos réflexions, ce qui du reste, est parfaitement normal.

Il me serait facile, à mon tour, de reprendre vos arguments, mais je crois que cet échange de vues pourrait continuer indéfiniment, sans grand intérêt pour vos lecteurs. C'est pourquoi

je conclus en disant — comme vous même — que tous les points de vue sont soutenables, et sont déterminés par les besoins locaux qui diffèrent avec chaque région. Mon argument du « chacun chez soi » se justifie pleinement par l'exemple et le développement constant de la Société que j'ai l'honneur de présider, aussi je reste à la disposition de tous ceux qui désireraient d'autres explications et je me ferai un plaisir d'adresser à toute personne qui m'en fera la demande, nos statuts, règlements de services, rapports, etc.

Agréez monsieur, etc. . . .

A. MÉROZ.